

Bilan 2024-2025



TRUCK  **ALERT**



Introduction

Le présent rapport donne un aperçu synthétique des signalements reçus via l'application TruckAlert en 2024 et en 2025, avec un récapitulatif des éditions précédentes.

Pour mémoire, TruckAlert permet de signaler les véhicules transportant des animaux d'élevage qui circulent par plus de 30 °C sur le territoire français, en violation du règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport. Cet outil citoyen permet à chacun de documenter les pratiques à risque observées sur nos routes.

Deux évolutions importantes marquent cette édition 2024/2025 : une présentation sous forme d'infographies pour une lecture plus accessible, et une analyse des signalements au regard non seulement de la réglementation, mais aussi des recommandations de l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments), référence scientifique en matière de bien-être animal pendant le transport. En effet, la réglementation est ancienne et ne prend pas en compte l'état actuel des connaissances scientifiques en matière de sentience animale, il est donc plus pertinent de se référer aux avis de l'EFSA qu'à la réglementation pour apprécier les seuils à partir desquels les animaux souffrent des fortes chaleurs.

Chaque été, la chaleur devient un défi majeur pour les animaux transportés. Pourtant, malgré des textes existants, les données révèlent encore trop de trajets effectués par plus de 30 °C, au mépris du bien-être animal et de la réglementation.

CANICULE : AGISSEZ SUR

TRUCK  ALERT



Table des matières

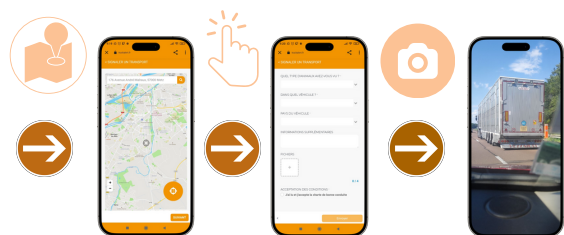
1	Qu'est-ce que TruckAlert ?	page 4
2	Quelle est la réglementation applicable ?	page 5
3	Quel est le bilan global des saisons 2024-2025 ?	page 6
4	Comment se répartissent les signalements pour les saisons 2024-2025 ?	page 7
5	Focus : Que s'est-il passé en 2024 ?	page 8
6	Focus : Que s'est-il passé en 2025 ?	page 9
7	Comparaison avec les recommandations EFSA	page 10
8	Que demande Welfarm ?	page 11
9	Conclusion	page 12

1. Qu'est-ce que TruckAlert ?

Situation à signaler



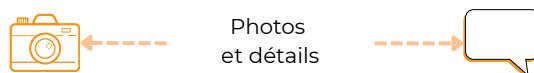
Saisie assistée des informations



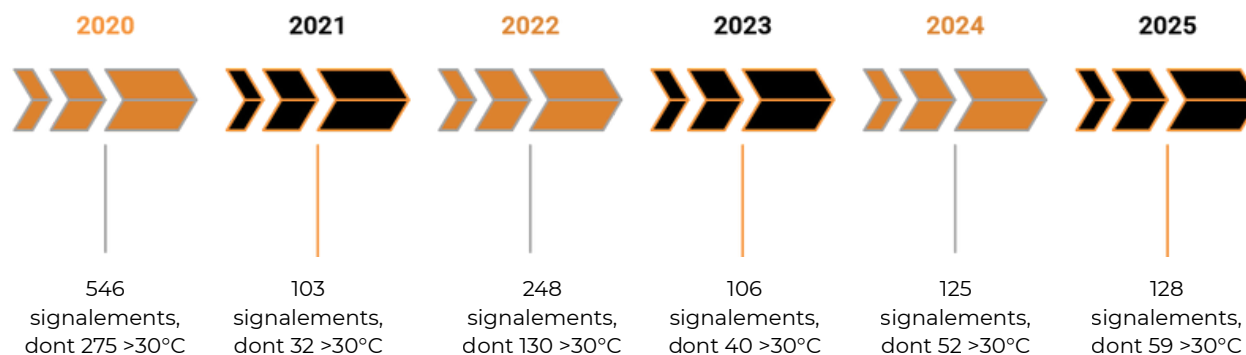
Données générées par l'application :



Données complétées par l'utilisateur :



Déjà 6 saisons estivales couvertes



Genèse

En 2019, à la suite de la mort d'animaux français victimes de déshydratation et de coups de chaleur lors de leur transport vers des abattoirs allemands et polonais, Welfarm décide de réagir.

C'est ainsi qu'est née l'application TruckAlert en 2020.

Son objectif est de permettre, chaque été, de signaler les transports d'animaux vivants effectués sur le territoire français lorsque les températures dépassent les 30 °C.



2. Quelle est la réglementation applicable ?

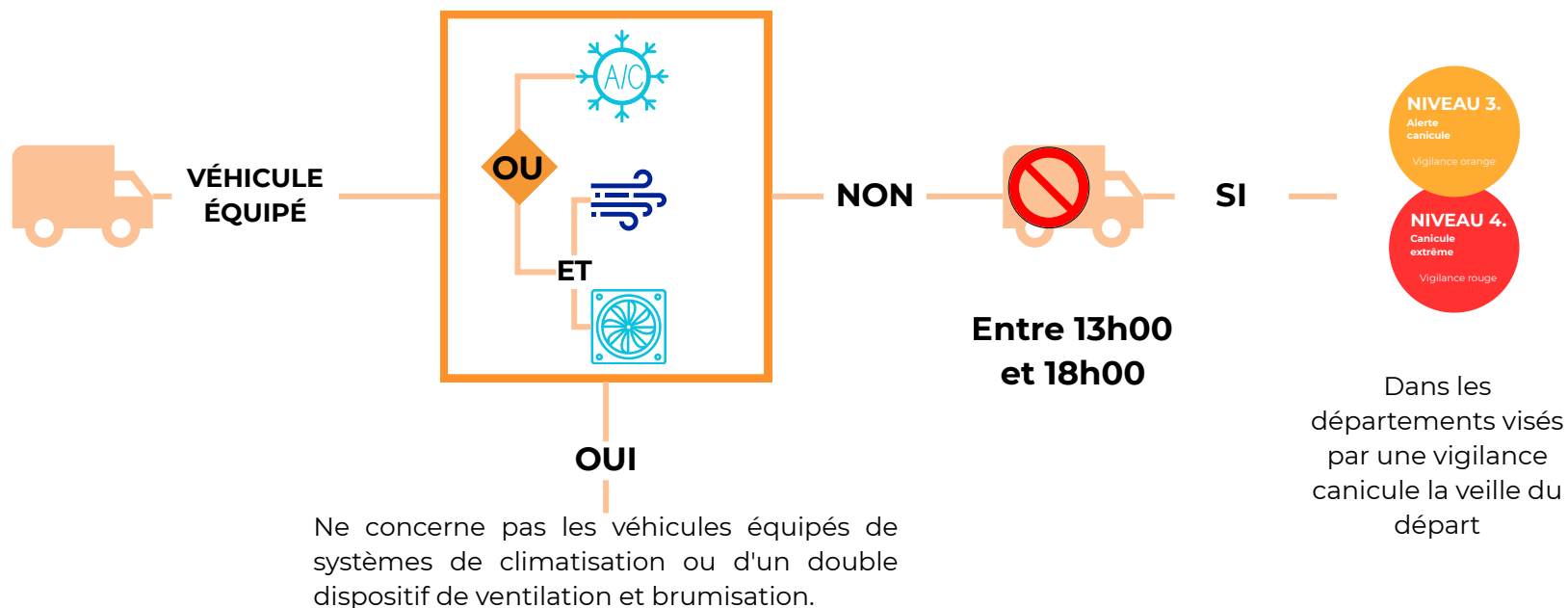
Pour tous les trajets réalisés dans l'UE, au sein d'un État-membre, entre les États-membres, à l'importation d'un pays tiers et à l'exportation vers un pays tiers.

Règlement (CE) n° 1/ 2005 sur la protection des animaux en cours de transport

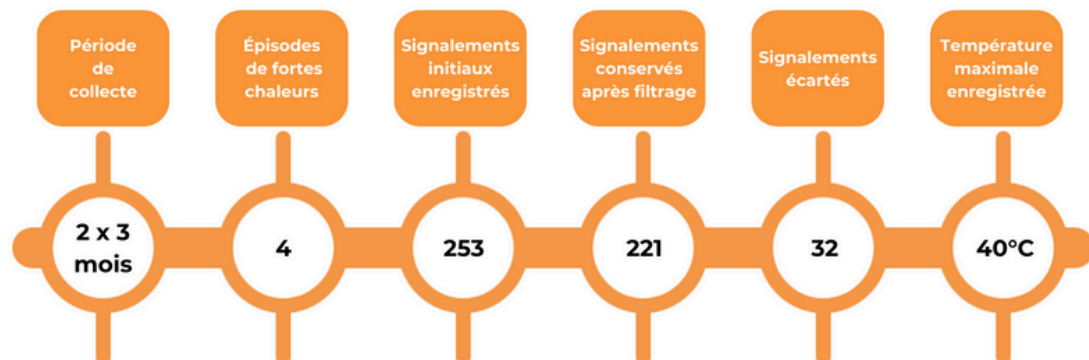


Arrêté du 22 juillet 2019 restreignant le transport routier d'animaux vertébrés terrestres vivants durant les épisodes caniculaires

Pour les trajets réalisés entièrement sur le territoire national :



3. Quel est le bilan global des saisons 2024-2025 ?



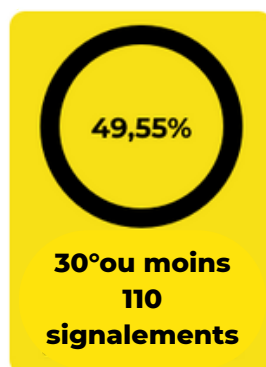
253 signalements ont été enregistrés via l'application.

Parmi eux, 32 ont été écartés :

- les signalements effectués hors du territoire national
- Les signalements dont les températures sont inférieures à 20°



	Plage horaire	Nombres	%
<p>52 signalements Hors plage horaire 13h00 à 18h00</p> <p>59 signalements entre 13h00 et 18h00</p>	Entre 13h00 et 18h00	59	53,15
	Hors 13h00 et 18h00	52	46,85
Total		111	



	Plage de température	Nombres	%
<p>15 signalements entre 20-24°C</p> <p>95 signalements entre 25-30°C</p>	Entre 30 et 25°	95	85,59
	Entre 25 et 20°	15	13,51
Total		110	

4. Comment se répartissent les signalements pour la saisons 2024-2025 ?

Signalements par plus de 30°C répartis selon :

- par espèce ;
- par localisation ;

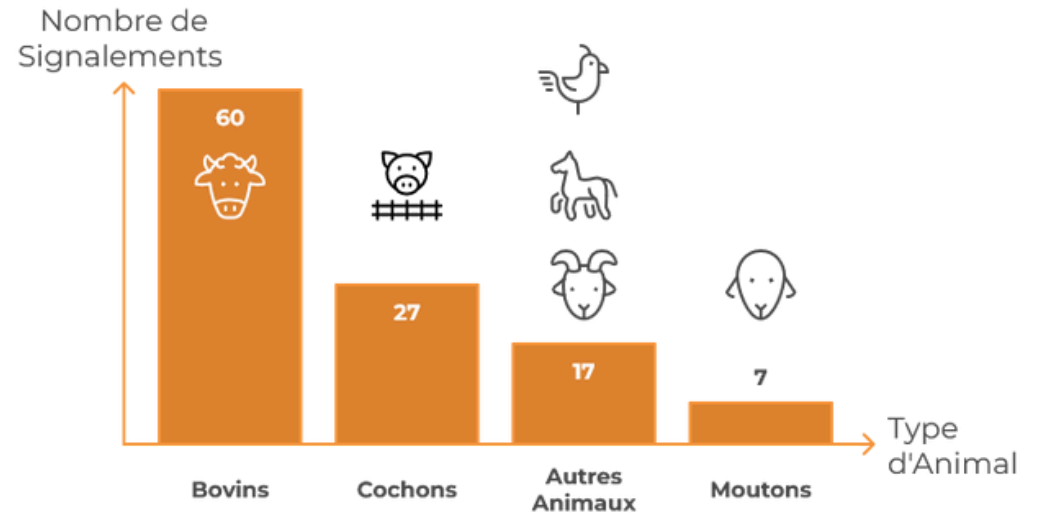


Géolocalisations des signalements



Principaux axes routiers des signalements

Classement des espèces

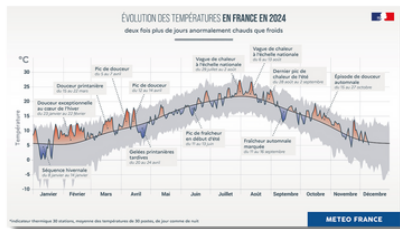


Top 4 des départements dans lesquels il y a eu le plus de signalements



5. Focus : Que s'est-il passé en 2024 ?

D'après Météo France, l'été a été globalement doux. Ainsi, il n'y a eu que deux périodes de fortes chaleurs au niveau national : du 29 juillet au 2 août et du 6 au 13 août.

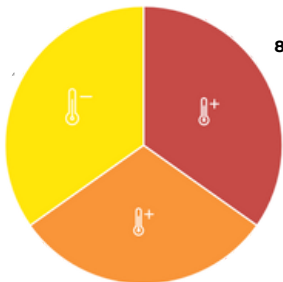


Du 29 juillet au 2 août 2024



23 signalements

8 à inférieur ou égal à 30°C



8 à plus de 30°C entre 13h00 et 18h00

7 à plus de 30°C hors de 13h00-18h00

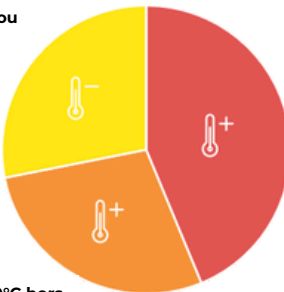


Du 6 au 13 août 2024.



32 signalements

9 à inférieur ou égal à 30°C

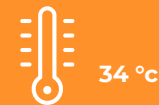


14 à plus de 30°C entre 13h00 et 18h00

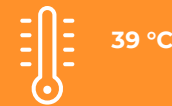
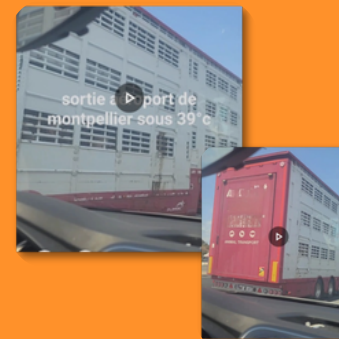
9 à plus de 30°C hors de 13h00-18h00



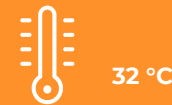
Quelques témoignages



Le 31 juillet 2024 à 13h25
Bétaillère stationnée en plein soleil, le mercredi 31 juillet 2024, à 13h25, sur l'aire de Chavanon sur l'A 89. Camion français.



Le 2 août 2024 à 15h39
bétaillère croate à trois niveaux transportant des vaches ; il continuait sur l'A9 en direction de Nîmes.



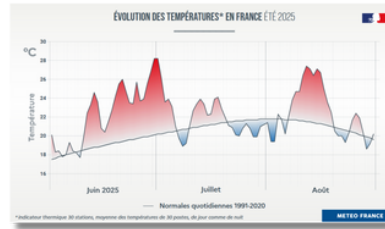
Le 9 août 2024 à 16h08
Camion français transportant des bovins



Le 11 août 2024 à 17h51
Sur l'A77 en direction Nevers. Camion français transportant des cochons.

6. Focus : Que s'est-il passé en 2025 ?

D'après Météo France, le mois de juin a été extrêmement chaud et le reste de l'été plus chaud que la normale (+ 1,4 °C). Le seuil des 35 °C a été atteint sur plus de 80 % du territoire et les 40 °C ont été relevés sur plus de 20 % de la France durant la période estivale.

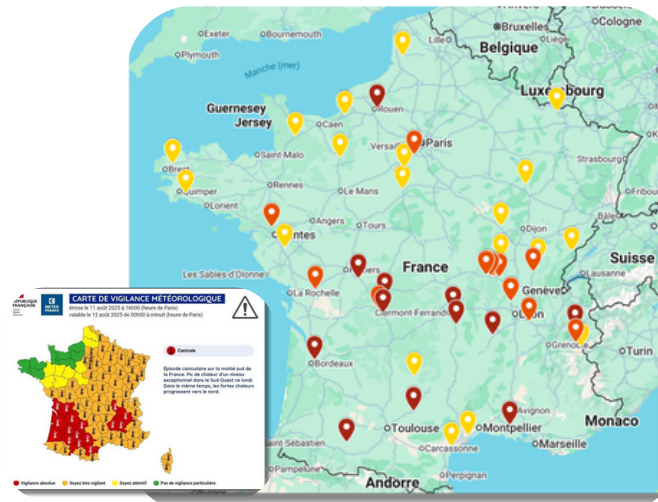
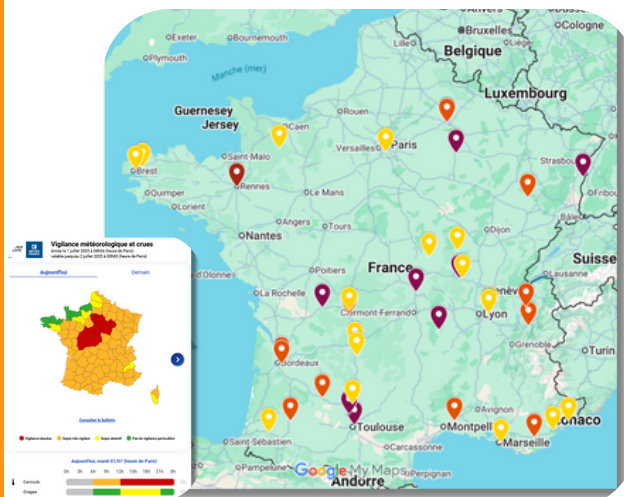
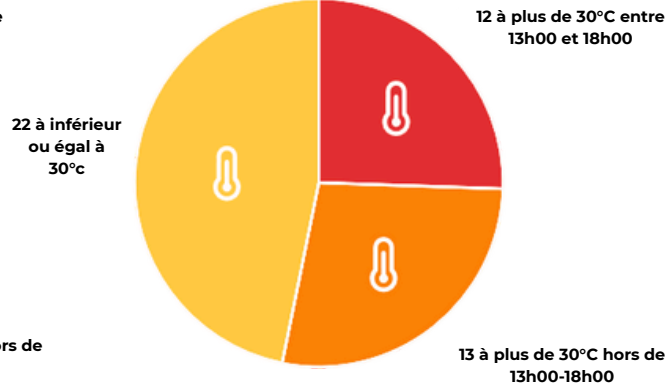
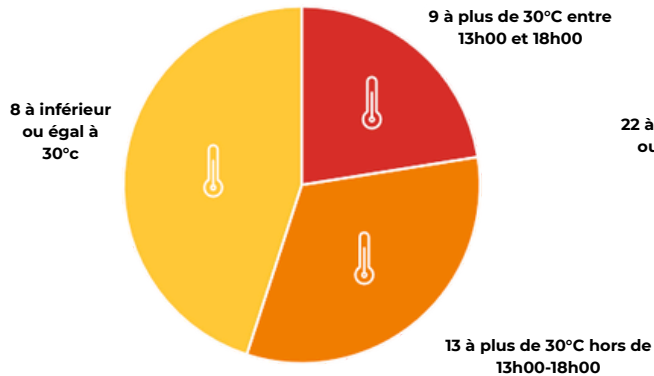


12 juin au 4 juillet 2025

du 8 au 18 Août 2025

40 signalements

47 signalements



Quelques témoignages



1 juillet 2025 à 20h17
Autoroute A62 direction Bordeaux
Camion français avec des bovins agitées, observation de bagarres entre eux

37 °C



Le 1er juillet 2025 à 15h46
Sur l'autoroute A10, camion luxembourgeois
Cochons en stress entassés qui mordent les barreaux.

39 °C



12 août 2025 à 19h20
Autoroute A43 vers le tunnel du Fréjus, camion néerlandais transportant des cochons sur trois niveaux.

37 °C



13 août 2025 à 17h09
Direction Clermont-Ferrand
2 camions français à la suite avec des veaux laitiers.

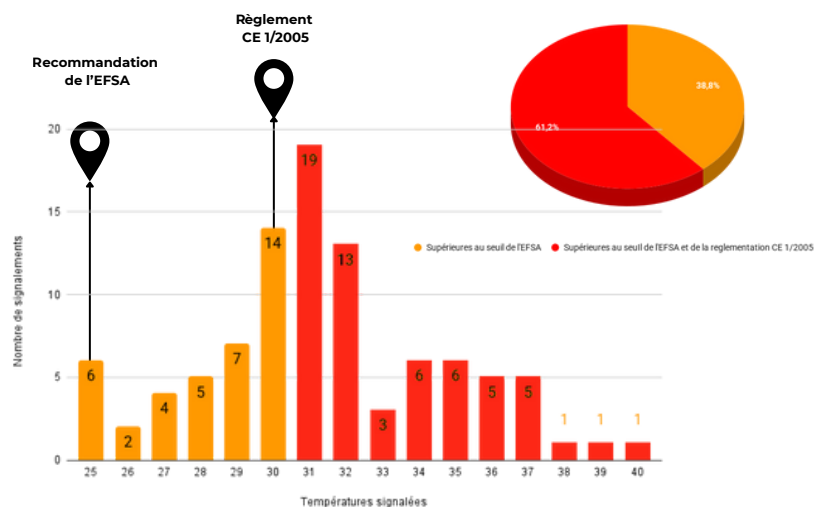
40 °C

7. Comparaison avec les recommandations EFSA

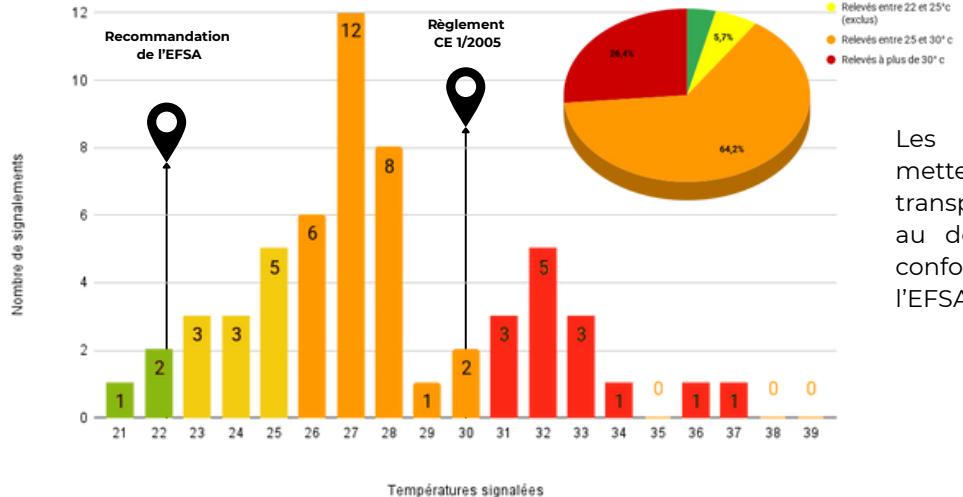
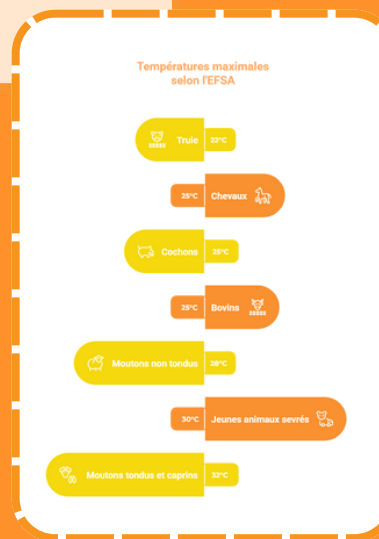
L'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) a publié en 2022 plusieurs avis scientifiques portant sur le bien-être des animaux pendant le transport et lors des opérations de chargement et de déchargement. Les zones de confort thermique définies par l'EFSA représentent la plage de températures à l'intérieur des camions dans laquelle les animaux sont en situation de confort thermique optimal : les animaux ne subissent pas de stress thermique et peuvent maintenir leur température corporelle avec un minimum d'efforts physiologiques.

Un écart significatif existe entre les températures réglementaires et celles recommandés par l'EFSA.

Relevé des températures des transports de bovins



Relevé des températures des transports de cochons

Plusieurs limites empêchent d'évaluer précisément les risques à partir des signalements TruckAlert :

- Les recommandations de l'EFSA sont spécifiques à l'état physiologique des animaux, informations que TruckAlert ne collecte pas.
- Les recommandations de l'EFSA sont établies pour l'intérieur des bétailières, tandis que TruckAlert relève les températures extérieures.

Ces incertitudes limitent notre capacité à quantifier l'ampleur réelle des risques.

8. Que demande Welfarm ?

Autoriser uniquement les transports d'animaux lorsque le voyage s'effectue dans les zones de confort thermique propres à leur espèce recommandées par l'EFSA.

Autoriser uniquement les voyages disposant de mesures dédiés aux fortes chaleurs dans le plan d'urgence.

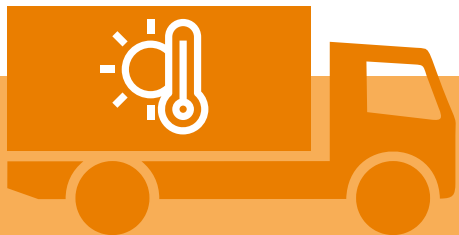
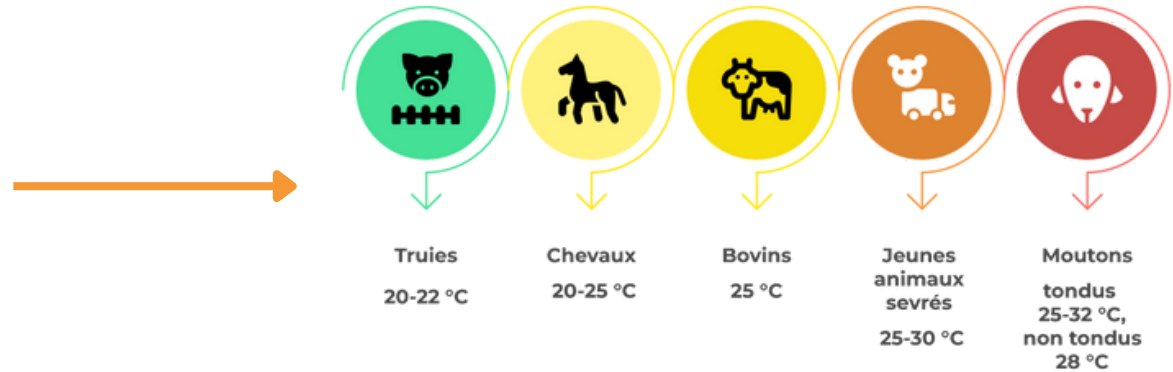
Conditionner toute autorisation à l'analyse complète des prévisions météorologiques avant d'autoriser un départ.

Installer des dispositifs de relevé des températures à l'intérieur des camions avec un contrôle en temps réel de la température intérieure et du taux d'humidité*.

Réduire les densités afin de permettre une meilleure circulation de l'air autour des animaux, afin de faciliter l'évacuation de la chaleur corporelle et d'optimiser l'effet rafraîchissant de la ventilation. Cet espace supplémentaire pour les animaux leur permet également d'adopter des postures favorisant la thermorégulation, ce qui réduit la production de chaleur collective.

Intensifier les contrôles routiers en systématisant la mesure de la température intérieure des véhicules et en appliquant des sanctions dissuasives aux transporteurs.

Tracer en temps réel les déplacements des camions par GPS pour permettre des contrôles a posteriori.



***THI** : Temperature Humidity Index est un critère qui intègre à la fois la température et l'humidité. Plus le climat est humide et plus le confort de l'animal diminue à température égale.

CONCLUSION

Ce rapport met en lumière un double constat concernant le transport des animaux vivants en période de forte chaleur.

Les données TruckAlert révèlent la persistance de transports par des températures dépassant les seuils réglementaires, souvent en pleine plage horaire caniculaire, en contradiction avec l'arrêté du 22 juillet 2019. L'absence de contrôle systématique des températures internes et une planification insuffisante exposent les animaux à des risques importants de souffrance, voire de mortalité. Ces situations témoignent d'un risque potentiel de non-respect des textes existants, même si les données disponibles ne permettent pas de confirmer systématiquement des infractions avérées.

Au-delà de ces risques de non-conformité, la réglementation elle-même est profondément dépassée. Le règlement (CE) n° 1/2005, vieux de près de vingt ans, ne répond plus aux défis du changement climatique et de l'intensification des épisodes caniculaires.

L'analyse croisée avec les recommandations de l'EFSA démontre que la situation est bien plus préoccupante que ne le suggèrent les seuls dépassements des seuils réglementaires actuels. Là où la loi fixe une limite à +30 °C, les données scientifiques établissent que les animaux souffrent de stress thermique bien en deçà. L'absence de limites différenciées selon les espèces et stades physiologiques aggrave le décalage entre les exigences légales et les besoins physiologiques des animaux.

Cette distorsion entre droit et science condamne chaque été des millions d'animaux à des souffrances évitables : suffocation, déshydratation, épuisement et mortalité lors de trajets en période de forte chaleur.

Face à ce double constat, une révision ambitieuse de la législation européenne s'impose. La Commission européenne a lancé en 2023 une révision du règlement (CE) n° 1/2005 sur la protection des animaux pendant le transport, première refonte de ce texte depuis vingt ans. Cette révision représente une opportunité majeure pour intégrer les dernières connaissances scientifiques et adapter les règles aux réalités du changement climatique, afin de transformer les conditions de transport de plus d'un milliard d'animaux dans l'Union européenne.





TRUCK  **ALERT**



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242
57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05
Courriel : plaidoyer@welfarm.fr